**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 19 mai 2011** **n° 23** 

---

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**<u>OBJET</u> : Règlements « Visa vacances » «L'été au lac »**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*Le dispositif Visa Vacances 2011 s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune de Châtellerault et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.*

*L'édition 2011 du dispositif d'été prévoit 2 volets d'animation :*

*- Visa vacances : une offre de stages d'activités sportives et culturelles à destination des mineurs âgés de 8 à 17 ans. Ces stages sont mis en place soit par le tissu associatif châtelleraudais soit par les services municipaux. Ils sont ouverts sur réservation et inscription et sont programmés du 4 juillet au 26 août.*

*- L'été au lac : une offre de loisirs gratuite à destination des familles est proposée sur le site du lac de la Forêt, tous les après-midis en juillet et en août (activité baignade, plage et loisirs de plein air à caractère sportif, culturel et artistique.)*

*Dans un souci de cohérence, il est envisagé de proposer deux règlements correspondant à chaque offre de loisirs. Les familles en prendront connaissance lors de l'inscription de leur enfant pour les stages. Pour l'été au lac, le règlement sera mis à disposition des familles sur le site.*

* * * * *

**VU** l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que l'édition 2011 du dispositif d'été à destination des jeunes et des familles propose deux offres de loisirs complémentaires auxquelles correspond chacun un règlement,

Le conseil municipal ayant délibéré décide :

- d'approuver le règlement concernant Visa Vacances ci-annexé,
- d'approuver le règlement concernant L'été au lac ci-annexé,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dispositifs.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3924
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM